

Séance du mardi 9 mai 2017 à 20h30
Mairie – salle du Conseil

PROCES-VERBAL

Présidence :	Mme Elisabeth	STALDER	
Présents :	Mme Cristina	DELLAMULA	
	M. Christophe	FAVRE	
	Mme Lorella	GLAUS-LEMBO	
	M. Bastien	GUEX	
	M. Olivier	JOSS	
	Mme Marie-France	MUTILLOD	
	Mme Nicole	PICARD FLUMET	
	Mme Fabienne	PITTELOUD	
	M. Georges	RYCHNER	
	M. Noun Jacques	SANOU	
	M. Joël	SCHMULOWITZ	
	Mme Julie	UDRY	
	Mme Aleksandra	VEGEZZI-BOSKOV	
	Mme Christine	VIZCAINO	
Assistent :	M. Wolfgang	HONEGGER	Maire
	M. Andreas	BAUMGARTNER	Adjoint
	M. Michel	STALDER	Adjoint
Excusés :	Mme Carol	BORLOZ-NEUFFER	
	M. Jean	KELLER	

◆ ◆ ◆

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 11 avril 2017
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Rapport du vérificateur des comptes
5. Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2016 et les moyens de les couvrir (délibération)
6. Approbation des comptes 2016 (délibération)
7. Propositions de la Mairie
8. Propositions individuelles et questions
9. Divers

◆ ◆ ◆

1. Approbation du procès-verbal du 11 avril 2017

Mme UDRY fait part de la correction suivante :

P. 198 : Remplacer « Mme PITTELOUD pense que la Commune... » par « Mme UDRY pense que la Commune... »

M. RYCHNER transmet la correction suivante

P. 187 : Sous « Ecopoint la Pralay » remplacer « le suivre le dossier » par « le suivi du dossier ».

Le procès-verbal est approuvé par 13 voix pour et 1 abstention.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

La Présidente fait part de plusieurs communications.

Creux de Genthod – Droit de superficie

J'ai reçu, hier, par l'intermédiaire de la Mairie, deux courriers des habitants du Creux-de-Genthod à l'intention du Conseil municipal. Le premier est daté du 4 mai 2017 et signé par plusieurs propriétaires alors que le second, dont le contenu est le même, est signé par une seule personne. A cet effet, il convient de noter que ces courriers font suite à la réception d'un courrier de l'Exécutif informant les propriétaires de l'échéance de leur droit de superficie le 31 mars 2019. Je vous en donne lecture.

« Madame, Messieurs les conseillers communaux,

En tant que propriétaires des maisons situées sur les parcelles communales sur le site du Creux-de-Genthod, et en vue de l'expiration du droit de superficie (Avril 2019), nous avons demandé à la commune un renouvellement dudit droit de superficie.

Nous venons de recevoir une lettre signée par le Maire et adjoint, indiquant leur décision de ne pas renouveler ce droit de superficie, demandant aux habitants et aux familles de quitter leur maison en mars 2019.

Nous avons été informés qu'un expert prendra contact avec nous pour faire une évaluation « à nu » des maisons dans le but que la commune les acquière.

Alors, nous nous trouverons dans l'obligation de vendre nos maisons à un prix fixé par la commune.

Nous aimerions connaître l'opinion du Conseil municipal sur cette décision qui implique également le budget de la commune, autant au niveau des investissements à faire (acquisition, travaux de mises aux normes, etc.) que des charges annuelles qui en découlent.

Par ailleurs, nous invitons Monsieur le Maire ainsi que le Conseil à bien mesurer les conséquences économiques, sociales et familiales des habitants du Creux-de-Genthod qui ont tous des liens historiques, familiaux et affectifs avec le lieu.

Dans cette attente, nous vous présentons, Madame, Messieurs les conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Les habitants du Creux de Genthod :

Monsieur J. Ohms

Mme Valentine Muller

Madame Laura Cassari et Monsieur Mario Campanelli

Madame Rita Xénakis

Madame Raphaëlle Golaz

Madame Anne-Claire Blum »

Présentation de la Loi sur l'administration des communes et son règlement d'application (LAC et RAC)

J'ai le plaisir de vous informer que M. Guillaume ZUBER de la Surveillance des communes viendra nous faire une présentation le lundi 12 juin prochain à 18h30 sur la Loi sur l'administration des communes et son règlement d'application. Je vous prie de bien vouloir en prendre bonne note et de préparer toutes les questions éventuelles que vous souhaitez soulever lors de cette séance. Par ailleurs, je voudrais remercier la Mairie pour l'organisation de cette manifestation que nous attendions avec beaucoup d'intérêt.

Présentation des finances publiques par M. Jean KELLER

Je me permets de vous rappeler qu'une séance de la commission des Finances élargie à tout le Conseil municipal est agendée le mardi 16 mai 2017 à 18h30. Je vous invite vivement à y participer, car il s'agit d'un sujet important et vous aurez tout loisir de poser toutes les questions que vous souhaitez.

Sortie du Conseil municipal

Je vous rappelle également notre traditionnelle sortie annuelle qui aura lieu les 20 et 21 mai prochains et je vous invite d'ores et déjà à régler vos réveils à temps pour ne pas manquer le départ !

Démission de Mme Nicole PICARD FLUMET de la fonction de Conseillère municipale

Lors de la séance du Conseil municipal du 14 mars 2017, je vous ai annoncé la démission de Mme Nicole PICARD FLUMET pour le 29 mai prochain. Dès lors, Nicole participe ce soir à sa dernière séance du Conseil municipal en tant que Conseillère municipale.

Nicole, en ma qualité de présidente du Conseil municipal, je voudrais te dire quelques mots :

« Chère Nicole,

J'ai un pincement au cœur ce soir, car ton départ, le deuxième au cours de cette deuxième année de la législature 2015-2020, va laisser un vide certain au sein du Conseil municipal et, en particulier, à la commission des Affaires Sociales et Naturalisations que tu affectionnais particulièrement.

Tu ne vas pas bien loin puisque tu t'occupes maintenant des aînés de la commune qui ont besoin d'un accompagnement personnalisé et professionnel dans le cadre de vie qui est le leur. Cette nouvelle orientation de ta carrière constitue un défi non négligeable qu'il s'agit de relever avec bravoure et enthousiasme dans la plus grande discrétion.

Au nom du Conseil municipal et de l'Exécutif, je voudrais te remercier très sincèrement pour le travail accompli au cours de ces deux années et ton dévouement pour le bien-être des habitants de la commune.

Tu vas nous manquer et nous te souhaitons plein succès dans le cadre de tes nouvelles fonctions en qualité d'assistante sociale de la Commune. »

3. Communications de la Mairie

➤ M. HONEGGER

• Creux-de-Genthod

En date du 26 avril 2017, l'Exécutif a envoyé aux propriétaires des maisons du Creux-de-Genthod qui jouissent du droit de superficie de la Commune une lettre formelle en leur annonçant que la Commune de Genthod a l'intention de ne pas renouveler ces droits.

Au point 7 de l'ordre du jour, « Propositions de la Mairie », l'Exécutif va annoncer au Conseil municipal ses propositions sur ce dossier.

• Aéroport

L'assemblée générale de l'ATCR-AIG - l'Association Transfrontalière des Communes Riveraines de l'Aéroport International de Genève - aura lieu le jeudi 8 juin à 20h à la Mairie de Chevry, en France. Ceux qui souhaiteraient m'y accompagner trouveront l'invitation et l'ordre du jour sur cette table.

- **Plan Directeur Communal**

La Commune de Bellevue invite la population à la présentation de l'avant-projet de son Plan Directeur Communal. Cette séance aura lieu le mercredi 17 mai à 20h dans la salle communale. Les Conseillers municipaux de Genthod y sont cordialement invités.

- **Finances**

La Commune tient une participation de 22'272 actions de la Banque Cantonale de Genève ; la banque vient de nous verser pour l'année 2016 un dividende de CHF 61'248.- sur nos participations. CHF 60'000.- ont été inscrits au budget.

- **Salle de gymnastique**

Un luminaire témoin LED sera installé à la salle de Gym pour faire un test sur place.

- **Organigramme de l'administration**

L'organigramme des services communaux a été publié sur le site de la Commune.

On le trouve sous : <http://www.genthod.ch/fr/admin/administrationcommunale/> et le lien se trouve en bas de la page.

➤ **M. STALDER**

- **Groupement intercommunal du Stade Marc-Burdet**

Le dossier du Groupement intercommunal du Stade Marc-Burdet a pu se développer. Les derniers recours ont été retirés et les travaux vont pouvoir commencer.

- **Abonnements CGN**

Quatre abonnements CGN sont à disposition à la Mairie. Ceux-ci fonctionnent sur le même principe que les abonnements de train.

- **Spectacle « Duo sur Canapé »**

Vendredi aura lieu à la salle communale le spectacle « Duo sur Canapé » et je vous invite à venir le découvrir. Nous avons invité les aînés de la commune à y participer. Un apéritif sera organisé pour eux et un carré leur sera réservé.

- **Finale de la Coupe Suisse de Football**

La finale de la Coupe Suisse de Football aura lieu le jeudi de l'Ascension. La Commune dispose d'environ 16 billets gratuits pour les habitants ou les Conseillers municipaux. Pour cela, il faut s'adresser au secrétariat.

➤ **M. BAUMGARTNER**

- **Parking des Chânets**

Suite aux nombreuses déprédations au parking des Chânets (parking pour remorques et caravanes), la Commune de Bellevue va installer des caméras de surveillance sur la totalité du site. Une adaptation du tarif de location sera revue à la fin des travaux.

- **Journée Nature 2017**

Pour la Journée Nature 2017, la commission de l'Environnement a fixé la date du samedi 30 septembre avec comme thème « L'incitation au compostage ».

Les modalités vous seront transmises en temps voulu.

- **Plantation des chênes au chemin des Chênes**

Lors du dernier Conseil municipal, je vous avais annoncé la plantation des chênes. Comme lors des précédentes plantations, nous allons faire participer les enfants de l'école.

4. Rapport du vérificateur des comptes

La Présidente souligne que tous les Conseillers municipaux ont reçu le rapport du vérificateur des comptes concluant à la conformité des comptes de la Commune. Elle donne lecture des derniers paragraphes :

« Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 720 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis, présentant un excédent de revenus du compte de fonctionnement de CHF 606'323.46.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'il est présenté en avant colonne dans les comptes de fonctionnement et des investissements les montants budgétés, tels que votés et acceptés par le Conseil municipal en date du 10 novembre 2015. Ces montants n'incluent pas les éventuels crédits complémentaires, ou nouveaux, votés et acceptés ultérieurement. »

5. Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2016 et les moyens de les couvrir (délibération)

M. HONEGGER souligne que ces crédits budgétaires supplémentaires sont liés à des rentrées de facture en mars et concernent surtout les décomptes des associations et groupements communaux, ce qui explique le nombre de lignes.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2016 et les moyens de les couvrir

Vu le rapport de la commission des Finances du 25 avril 2017,

vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

et sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE D'ACCEPTER

par 10 voix pour et 4 abstentions

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2016 suivants pour un montant total de CHF 310'347.04, soit :

N° comptes	Libellés	Budget initial	Crédit compl.	Réalisé	Ecart s/budget modifié
05.330	Amort. Patrimoine financier	-		62'794.09	62'794.09
08.303	Assurances sociales	10'500.-		11'316.50	816.50
08.305	Assurance maladie et accidents	6'500.-		6'513.15	13.15
08.312	Eau, énergie, combustibles	25'000.-	4'000.-	31'341.50	2'341.50

08.314	Entretien immeubles par des tiers	170'000.-	30'000.-	274'550.40	74'550.40
11.351	Cantons	-		1'958.15	1'958.15
14.315	Entret.d'objets mobil.par tiers	8'000.-		10'347.35	2'347.35
21.303	Assurances sociales	8'500.-		8'699.85	199.85
21.304	Caisses de pensions et prévoyance	13'100.-		13'115.50	15.50
21.305	Assurance maladie et accidents	5'000.-		5'106.10	106.10
21.314	Entretien immeubles par des tiers	80'000.-		125'333.90	45'333.90
30.365	Institutions privées	75'000.-		77'633.60	2'633.60
33.305	Assurance maladie et accidents	5'000.-		5'288.85	288.85
33.314	Entretien immeubles par des tiers	62'000.-	5'000.-	67'946.39	946.39
34.318	Honoraires et prestations de serv.	195'520.-	80'000.-	281'037.33	5'517.33
35.318	Honoraires et prestations de serv.	30'000.-		32'225.30	2'225.30
35.365	Institutions privées	4'000.-		4'160.00	160.00
54.318	Honoraires et prestations de serv.	-		45'014.20	45'014.20
54.366	Personnes physiques	-		513.00	513.00
58.318	Honoraires et prestations de serv.	27'000.-		29'573.50	2'573.50
58.352	Communes	15'000.-		20'072.30	5'072.30
58.365	Institutions privées	60'000.-		60'112.00	112.00
62.303	Assurances sociales	17'000.-		17'542.65	542.65
62.304	Caisses de pensions et prévoyance	26'200.-		27'058.50	858.50
62.305	Assurance maladie et accidents	10'100.-		10'950.40	850.40
72.352	Communes	-		3'861.05	3'861.05
90.346	Compens.financ.aux comm.françaises	140'486.-		152'534.17	12'048.17
90.351	Cantons	270'000.-		278'715.60	8'715.60
95.314	Entretien immeubles par des tiers	52'350.-		75'225.61	22'875.61
95.319	Frais divers	59'650.-		64'712.10	5'062.10

310'347.04

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

6. Approbation des comptes 2016 (délibération)

M. HONEGGER précise que l'exercice de 2016 se termine avec un surplus d'environ CHF 600'000.-. Il ajoute qu'il y a eu CHF 840'000.- d'amortissements complémentaires qui soulageront les comptes de fonctionnement à hauteur de CHF 150'000.- par an. Il demande au Conseil municipal d'approuver ces comptes.

Mme GLAUS-LEMBO prend la parole au nom du PLR :

« Le PLR se félicite des résultats financiers excédentaires de la Commune pour 2016 et recommande d'approuver les comptes présentés par la Mairie. Avec des résultats positifs et supérieurs au budget approuvé par le Conseil municipal, la Commune de Genthod peut compter sur des finances saines qui permettent de préserver les services offerts à la population et de continuer à investir pour les infrastructures communales et pour le futur. Ces résultats sont le fruit d'une gestion prudente et équilibrée et le PLR tient à souligner l'effort important de contrôle des coûts qui a été effectué par la Mairie, ainsi que la très bonne gestion des différents projets en cours dans la commune.

Le PLR souhaite cependant rester attentif à la qualité des prestations offertes à la population. Il voudrait préserver l'équilibre entre une gestion prudente de nos deniers et la capacité de toujours être à l'écoute des habitants de Genthod ainsi que de leurs besoins. C'est cet équilibre entre la qualité de vie dans notre village et la bonne gestion des finances qui est au cœur du projet PLR. Il nous assure la préservation de notre cadre de vie sur le long terme.

Sur le plan pratique, et pour la bonne marche du processus d'approbation des comptes, le PLR demande à la Mairie que, dans le futur, la commission des Finances puisse recevoir les comptes avant que ceux-ci ne soient finalisés par nos auditeurs. Cette manière de faire est la seule qui permette au Conseil municipal d'exercer véritablement ses prérogatives de contrôle sur les finances communales.

Je vous remercie pour votre attention. »

Mme PITTELOUD s'exprime au nom du PDC :

« Le PDC est satisfait que les comptes 2016 soient positifs et que les rentrées fiscales aient été au-delà de ce qui avait été annoncé, avec en conséquence des amortissements complémentaires que nous avons demandé, sans succès, de prévoir dans les budgets, mais qui ont ensuite été ajoutés à la va-vite.

Nous voulons souligner que, dans ce contexte, les discussions sur les prochains budgets devront garder une réelle sérénité, qu'il ne soit pas proposé de coupure dans les domaines de la culture et du social pour le bien de tous les Gentousiens, qu'il s'agisse de soutien aux associations, d'organisation de manifestations ou de fêtes.

Les prévisions étaient inférieures aux résultats. Le Maire a une marge de manœuvre de 10% qu'il ne souhaite pas utiliser, ce qui provoque des discussions parfois difficiles. Nous avons également bien compris que la péréquation va être en hausse à 1,5% en 2018 et à 2% en 2019 et qu'il faudra se poser des questions sur les intentions d'investissement de la Commune dans un futur proche. La Commune remplit ses obligations à l'égard de la population avec ses comptes 2016 et le PDC souhaite que cela continue à l'avenir avec des prévisions et des budgets plus proches de la réalité. »

La Présidente donne lecture de la délibération.

**Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement,
du financement des investissements, du compte de variation de la fortune
et du bilan 2016**

Vu le compte administratif pour l'exercice 2016 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

vu le compte rendu financier pour l'exercice 2016 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département présidentiel,

vu le rapport de la commission des Finances du 25 avril 2016 qui a préavisé favorablement à l'unanimité.

vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

et sur proposition du Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

par 14 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2016.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2016 pour un montant de CHF 10'627'662.03 aux charges et de CHF 11'233'985.49 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 606'323.46.

3. D'approuver le compte d'investissement 2016 pour un montant de CHF 1'325'161.88 aux dépenses et de CHF 108'292.00 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 1'216'869.88.
4. D'approuver le financement des investissements nets de CHF 1'216'869.88 par l'autofinancement à raison de CHF 3'229'855.31 au moyen de la somme de CHF 1'783'280.85 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, au moyen des amortissements complémentaires excédant les amortissements ordinaires inscrits au compte de fonctionnement pour un montant de CHF 840'251.00 et de l'excédent de revenus de CHF 606'323.46. L'excédent de financement s'élève à CHF 2'012'985.43.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à CHF 606'323.46 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2016.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2016, totalisant à l'actif un montant de CHF 95'103'382.48 qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	CHF	63'003'080.87
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	CHF	<u>32'100'301.61</u>
Total de l'actif	CHF	95'103'382.48

et au passif un montant de CHF 95'103'382.48 qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	CHF	828'368.24
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)		
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	CHF	328'160.10
- Provisions (nature 24)	CHF	5'467'915.09
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	CHF	4'621'528.35
- Fortune nette (nature 29)	CHF	<u>83'857'410.70</u>
Total du passif	CHF	95'103'382.48

Les engagements hors bilan en faveur de la CAP s'élèvent au 31.12.2016 à CHF 3'787'679.00.

7. Propositions de la Mairie

Creux-de-Genthod

M. HONEGGER informe que les 3 membres de l'Exécutif ont rencontré cet après-midi 6 personnes du Creux représentant 5 superficiaires. L'Exécutif propose de renvoyer le dossier à la commission des Bâtiments. Les membres de l'Exécutif espèrent qu'une issue satisfaisante, pour les personnes concernées et pour la Commune de Genthod, soit trouvée.

M. GUEX demande pourquoi l'Exécutif souhaite transmettre ce dossier à la commission des Bâtiments. Selon lui, il concerne le devenir du Creux-de-Genthod et donc plutôt la commission de l'Aménagement du Territoire.

M. STALDER explique que la partie envoyée à la commission des Bâtiments est l'évaluation des dossiers. Ainsi, ce qui concerne l'aménagement du Creux-de-Genthod sera traité par la commission de l'Aménagement du Territoire.

La Présidente passe au vote.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

par 9 voix pour, 2 voix contre, 3 abstentions

Le renvoi du dossier en commission des Bâtiments.

8. Propositions individuelles et questions

Creux-de-Genthod

M. SCHMULOWITZ s'adresse au Maire et à ses adjoints :

« *Monsieur le Maire, Messieurs les Adjoints,*

J'ai lu le courrier que vous avez osé envoyer aux habitants du Creux-de-Genthod titulaires d'un droit de superficie, il m'a choqué.

En politique comme dans la vie courante, l'arrogance engendre souvent la colère et la rancœur.

Aucun droit ne vous autorise à vous adresser à ces propriétaires en les termes que vous avez usés, ils sont indignes d'une commune genevoise.

Vous avez manqué de respect envers nos concitoyens et je le regrette. »

9. Divers

Taxe d'élimination des déchets

Mme VIZCAINO demande pourquoi l'exonération de la taxe d'élimination des déchets n'est plus appliquée par la Commune et comment celle-ci est calculée.

M. HONEGGER répond que les exonérations ne sont plus autorisées. En effet, M. BARTHASSAT a envoyé une lettre de non doléance. La taxe est calculée de la façon suivante : la somme dépensée divisible par le nombre d'habitants pour les entreprises de moins de deux collaborateurs. Les plus grandes entreprises doivent gérer elles-mêmes la gestion des déchets.

Visite du chantier des Vergers

Mme VIZCAINO indique, suite à la proposition faite au dernier Conseil municipal à propos de l'invitation de la Commune de Meyrin pour la visite du chantier des Vergers, que M. Pierre-Alain TSCHUDI a accepté sa demande. Il doit désormais la contacter pour expliquer la procédure à suivre.

Espaces de barbecue

Mme PITTELOUD souhaite que la commission de la Sécurité se penche sur la pose de grills à un autre endroit de la commune pour que ceux qui ne disposent pas d'un jardin privé puissent aussi profiter du beau temps et de l'extérieur. Certains espaces comme le parc Lullin ou le Mail Lullin seraient possibles.

La Présidente passe au vote.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

par 14 voix pour, soit à l'unanimité

Le renvoi du dossier en commission de la Sécurité.

Enfin, M. STALDER invite chacun à venir boire un verre à l'occasion du départ de Mme PICARD FLUMET et espère que cela sera aussi accepté à l'unanimité.

SÉANCE LEVÉE À 21H20

La Vice-présidente
Fabienne PITTELOUD



La Présidente
Elisabeth STALDER

La Secrétaire
Céline BERNATH

